



Publication à partir
du 03/03/2023

Administration communale d'Esch-sur-Sûre

1, an der Gaass L-9150 Eschdorf

www.esch-sur-sure.lu

AVIS

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que, par arrêté numéro 3/22/0559 du 27 janvier 2023, le Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable accorde l'autorisation suivante:

Bénéficiaire: Proximus Luxembourg S.A.
18, rue du Puits
L-8070 Bertrange

Objet: Exploitation d'un ensemble d'émetteurs d'ondes électromagnétiques à Goesdorf, sous le numéro 631/2791, LUREF: 65332, 107938

Le public pourra consulter le texte de la décision à la maison communale pendant le délai de quarante jours à partir de la date de publication de la présente.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif. Ce recours doit être présenté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours, à partir de la publication de la présente.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
le Secrétaire communal, le Bourgmestre,

